

# COMPTE RENDU

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 27 mars 2016 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MARRAULD. Mrs BIASI. BOUSSIÈRE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents :

Mme LABIGOU a donné pouvoir à M. CAGNATI.

Mme MAUBOULES a donné pouvoir à Mme CATHERINE.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Restaurant La Terrasse (Présentation par Mme GARROUX de son projet) :**

M. le Maire donne la parole à Mme GARROUX afin qu'elle présente son projet.

Mme GARROUX souhaite s'associer avec son fils pour rouvrir le bar restaurant (La Terrasse) en mai ou juin 2016. Pour cela Mme GARROUX a acquis la licence IV ; il lui reste à faire la formation. Le bar restaurant dispose d'une capacité de 60 couverts et d'une grande terrasse ; elle officiera en cuisine et son fils l'épaulera pour le service.

Mme GARROUX explique qu'elle a exercé une partie de sa carrière professionnelle dans le milieu de la restauration. Elle souhaite mettre en avant le côté brasserie avec une carte évoluant selon les saisons et tenant compte de la demande de la clientèle ; elle veut travailler avec les producteurs locaux et organiser des soirées à thèmes (jazz, concerts en live, karaoké...)

Mme GARROUX sollicite la municipalité afin que cette dernière appuie son dossier auprès des divers organismes bancaires et/ou autres.

Le conseil municipal, conscient du défi d'un tel projet en milieu rural, ne peut qu'encourager cette initiative. D'autre part M. STUYK explique que Monclar est en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ce qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux et d'aides publiques ; M. BOUSSIÈRE suggère à Mme GARROUX de se rapprocher des Maisons Familiales pour les contrats d'extras.

### **Aménagement Bourg (Tranche Conditionnelle) :**

M. le Maire fait le compte rendu de la rencontre élus - architectes concernant l'aménagement de la Place de la Mairie qui a eu lieu le jeudi 10 mars.

Tous les endroits pouvant recevoir du stationnement sans dénaturer la place ont été notés ; l'hypothèse de la création de 2 places derrière la mairie a été envisagée.

La réunion avec les commerçants, les représentants de la CCI et Chambres des Métiers, élus et architectes est prévue en Mairie le 21 mars prochain.

M. BOUSSIÈRE précise qu'il faudrait engager les travaux de terrassement derrière l'école pour la création du parking en même temps que le démarrage des travaux Place de la Mairie.

M. le Maire informe également que le Département va engager la réfection de la couche de roulement sur la D113 en agglomération de Monclar, -à la sortie du bourg en direction de Montastruc, jusqu'à la Gendarmerie-, après l'aménagement urbain. Une réunion

préparatoire aux travaux aura lieu mardi 29 mars à la Mairie ; le but étant de coordonner les travaux de revêtement avec ceux de l'évacuation des eaux pluviales prévues dans l'aménagement de bourg.

Ces travaux consistent à un fraisage de chaussée de 3 à 5 cm avant la réfection du revêtement et nécessiteront une mise à la cote de nombreux regards d'assainissement, de chambres de télécommunication et bouches à clé.

### **Monument aux Morts :**

M. BUCHET (STAP) est venu sur le terrain voir les 2 emplacements proposés (dans le cas où le Monument serait déplacé) à savoir soit sur le côté gauche du parvis face à la Mairie soit Place du 08 Mai 1945. À ce jour, pas d'éléments nouveaux. Mrs BOUSSIÈRE et STUYK rappellent que l'implantation du Monument sera décidée qu'après avis de tous les architectes et en concertation avec toutes les associations d'anciens combattants.

### **Prêt :**

M. BOUSSIÈRE fait part des propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne pour un emprunt de 236 000 € sur 20 ans, périodicité des échéances : annuelle.

Crédit Agricole

Caisse d'Épargne

Taux 2.46 %

Taux 2.32 %

Frais de dossiers 236 €

Pas de frais de dossier

Pas de Commission

Commission d'engagement 250 €

Les propositions expirant au 11 Mars, le conseil municipal, après débat et à l'unanimité, charge le secrétariat de les faire actualiser et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour contracter l'emprunt auprès de l'organisme ayant le taux le plus avantageux.

### **Choix prestataire pour Ad'Ap (Agenda Accessibilité Programmée) :**

M. le Maire fait part à l'assemblée que suite au dernier conseil municipal (cf. 27/01/2016), les deux cabinets d'études ont été recontactés. Une visite de tous les ERP et IOP a été faite par ARCHISTUDIO. Après ce premier constat, le Cabinet ARCHISTUDIO revoit sa proposition à la baisse, le montant de l'étude s'élève à 10 200 € TTC. Les missions seront réalisées par le Bureau d'Études Techniques « BET ODETEC, BUREAU VERITAS, ARCHISTUDIO ». Le conseil municipal à l'unanimité retient le BET susdit et donne pouvoir à M. STUYK pour signer la convention.

### **Mise aux normes électriques Salle Billou :**

M. le Maire informe de la demande de Mme COSSERANT, Présidente de l'UNA, à savoir la mise aux normes des installations électriques dans les locaux utilisés par l'UNA suite à une visite de la DIRECCTE Aquitaine. La Mairie étant propriétaire de la Salle Billou, M. STUYK a demandé à M. SAVIO le recensement des travaux à réaliser ainsi que leur chiffrage. Les devis devraient nous parvenir pour la prochaine séance du conseil municipal.

### **Proposition de projet « Soutien à l'investissement public local » :**

Madame le Préfet a fait part aux communes des mesures adoptées dans la loi de finances 2016 en faveur du soutien à l'investissement local pour :

1° Les grands projets d'investissement des collectivités territoriales

2° Les projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

M. le Maire, vu les mesures susdites, a fait établir des devis pour des travaux de réfection à l'Église dont les montants s'élèvent à 16 844.40 pour les travaux de toiture et à 11 820 € pour les travaux de plâtrerie.

Après avoir pris contact avec les services de la sous-préfecture, il s'avère que le projet de la commune de Monclar n'entre dans aucun cas de figure. Par conséquent aucune subvention ne sera obtenue dans le cadre de cette loi ; les travaux ne seront pas engagés dans l'immédiat.

#### **Vente parcelle « Glory » :**

M. le Maire fait part d'une proposition d'achat de Mr DUPUY et Mme BOURDEAU pour le lot 2 d'une superficie de 1 102 m<sup>2</sup>, sis lieu-dit Glory à Monclar, parcelle ZL n° 65.

M. le Maire rappelle le prix de vente fixé en conseil municipal du 17/06/2011 à 22 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Se prononce favorablement à la vente du lot susdit pour un montant de 24 244 €.
- Désigne Maître BERTHOMÉ, comme Notaire ;
- Charge M. le Maire de signer tous documents afférents à cette vente.

#### **Marchés de Producteurs de Pays :**

Mme CANO-HERNANDEZ fait part à l'assemblée que lors de la réunion préparatoire des Marchés de Producteurs en date du 29 février dernier, avec les Producteurs et les représentants de la Chambre d'Agriculture, il s'est avéré qu'il n'y a pour l'instant aucun producteur de viande à Monclar pour la saison 2016, les producteurs des années précédentes s'étant retirés pour diverses raisons. Un appel à candidature a donc été lancé par la Chambre d'Agriculture. À ce jour, un seul producteur s'est manifesté et est en attente de l'instruction de son dossier par la Chambre d'Agriculture. Aussi, la commission soumet au conseil municipal 3 propositions :

- Des producteurs sont intéressés et les marchés se dérouleront comme les années précédentes,
- Pas de producteurs, la charte des Marchés de Producteurs de Pays avec la Chambre d'Agriculture n'est pas signée et la collectivité organise des marchés fermiers non labellisés,
- Aucun marché n'est organisé.

La commission « Animation-Tourisme-Culture » se réunira de nouveau à la fin du mois de mars pour étudier l'évolution de la situation et prendre sa décision.

#### **Compte Administratif 2015 Commune et Régie Transport Scolaire :**

##### **Commune**

##### **Compte Administratif 2015 :**

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte administratif 2015 de la commune dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 109 878.96 €.

Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

##### **Compte de Gestion 2015 :**

M. BOUSSIÈRE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M. RAVEL, Receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

##### **Régie Transport Scolaire**

##### **Compte Administratif 2015 :**

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2015 de la régie transport scolaire dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 13 192.48 €.  
Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte de Gestion 2015 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. RAVEL, Receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK.  
Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Informations diverses :**

Carrefour D113-VC Beugeard :

M. le Maire rappelle la pétition (cf. : CM 04/09/14) et informe qu'un courrier a été adressé au Département –Service des Routes- pour d'une part l'informer de la requête des administrés sur la dangerosité du carrefour de la D113 avec la voie communale desservant les Ets Beugeard et d'autre part pour qu'un technicien se déplace sur les lieux afin d'analyser la situation et voir les possibilités d'amélioration. Cette rencontre sur le terrain a eu lieu mercredi 16 mars : Plusieurs hypothèses ont été étudiées : mise en place de ralentisseurs, chicanes, ou panneau « STOP » sur la RD, cependant aucune n'est réalisable vu la configuration de la voie (dos d'âne) et/ou investissement trop élevé ne pouvant à ce jour être réalisé par le Département. Aussi, il a été décidé de solliciter le propriétaire riverain, M. LORENZON afin que la végétation de sa propriété soit coupée sur une largeur d'environ 3 m et ce sur toute la longueur de sa propriété afin de donner de la visibilité.

Après concertation avec M. LORENZON, ce dernier accepte et en échange la commune apportera des modifications sur son entrée (réfection du chemin et du portail) pour permettre l'évacuation des eaux pluviales qui stagnent suite à la surélévation de la chaussée. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Vitesse excessive en agglomération :

M. BIASI fait part qu'il a constaté par lui-même et qu'il a également été interpellé par des administrés sur le fait que les véhicules arrivent à vive allure à l'entrée de la rue du 11 Novembre 1918, plus particulièrement au niveau de l'école. Il demande à ce que soit étudiée la mise en place de ralentisseurs pour la sécurité des enfants à la sortie des classes.

Utilisation Salle du Magre par une association :

Le secours catholique organise des marches fraternelles et souhaite séjourner dans notre commune le soir du lundi 9 mai. Pour cela il sollicite le prêt à titre gratuit d'une salle avec cuisine, sanitaires avec douches afin de pouvoir dormir, préparer les repas du soir, du lendemain matin et permettre aux marcheurs de se laver. Après débat, le conseil municipal rappelle le règlement d'utilisation de la salle du Magre dans lequel l'hébergement ne fait pas partie ; donner un avis favorable serait créer un précédent. Le conseil municipal ne donne pas son accord mais propose à la commission de revoir le règlement si elle le juge nécessaire.

Association AFMD :

M. le Maire informe que l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) tiendra son AG à Monclar le 3 avril à la Halle Damira. L'assemblée se clôturera par le dépôt de gerbes au Monument aux Morts où un hommage particulier sera rendu aux déportés et résistants de Monclar. Pour cette occasion, Mme Nadia TITONEL a demandé si un pot pouvait être offert par la Municipalité. Le conseil municipal donne son aval.

Cat'Arts :

M. le Maire explique que l'association Cat'Arts a remis un devis pour la pose de projecteurs dans la Halle de la Mairie ; en effet la Halle manque d'éclairage lors des expositions. Le montant du devis s'élève à 600.46 € TTC. L'assemblée remet sa décision à une date ultérieure.

Statue « Le crieur de l'infini » :

M. BOUSSIÈRE rappelle l'idée de déplacer la statue sur la « placette » avant l'école. Or, à l'emplacement choisi passe une conduite. Une rencontre sur place a eu lieu avec Henri GAILLARD, les services techniques de la Mairie et lui-même. Après discussion, un autre site bien plus adéquat a été soumis par Henri GAILLARD : dans l'enrochement du talus à proximité de l'aire de jeux. Techniquement l'opération ne pose aucun problème et n'engendre aucune dépense supplémentaire (coût de l'élingage et déplacement statue : 500 € HT), aussi M. BOUSSIÈRE sollicite l'assemblée pour engager les travaux. Le conseil municipal donne son accord pour engager les travaux.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---